

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1988-1989)

Heft: 22: Assises 1987

Rubrik: Rubrique du Centre de liaison

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rubrique du Centre de Liaison

Rencontre des Présidentes

Le Comité du Centre de liaison invitait, le 28 avril dernier, les présidentes ou responsables de ses associations-membres à une rencontre. L'objectif d'une telle séance est de favoriser les contacts, la solidarité entre des associations d'intérêts, d'opinions et de milieux différents. Ces rencontres donnent également l'occasion de s'ouvrir à d'autres préoccupations que celles de sa propre association.

Les quinze associations présentes, ainsi que le BCF, ont exposé tour à tour leurs activités, leurs projets et parfois leurs soucis.

Traditionnellement, une association présente de façon plus détaillée ses occupations. Nous avons, lors de cette soirée, écouté Mme Anne-Marie Philipoff, directrice de Pro Senectute, nous parler, du maintien des personnes âgées à domicile. Un repas pris en commun a permis à chacune, en toute amitié, de faire connaissance.

Une rencontre avec les membres

individuelles a été fixée au

8 septembre 1988.

Rencontre des garderies jurassiennes

Différents entretiens avec les responsables des garderies nous ont fait constater que plusieurs "gardiennes" souhaiteraient suivre un cours de formation (à l'instar des ludothécaires).

Nous proposerons, dans le courant de l'été, une rencontre qui permettra d'échanger les expériences, les problèmes et les souhaits des diverses garderies jurassiennes.

A cette occasion, nous formerons un groupe de travail chargé d'étudier la mise sur pied d'un cours, en collaboration avec l'UP.

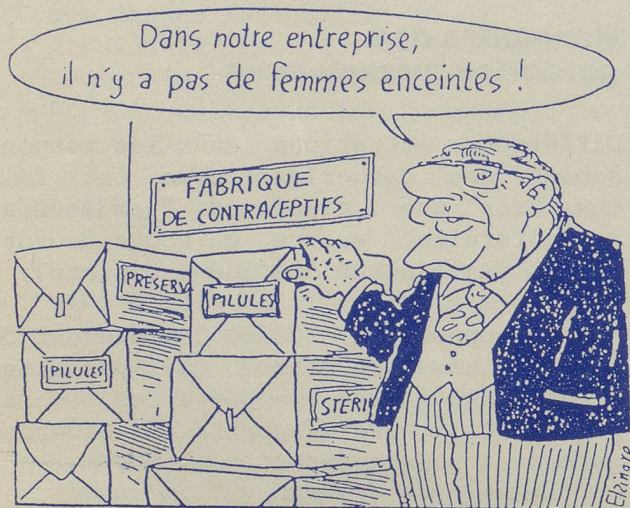
Si ce projet vous intéresse, inscrivez-vous sans tarder auprès de Madame Liliane Farine, Sommètres 13, 2726 Saignelégier.

La date de la rencontre vous sera communiquée dès la rentrée, soit à fin août.

Un vieux truc utilisé

Après le vote négatif du 6 décembre dernier sur la loi concernant l'assurance-maladie et maternité, les femmes ont réagi, sitôt après dans la presse. Elles ont publié un article disant leur tristesse de se voir considérées avec dédain lorsqu'il s'agit de prendre des mesures efficaces pour que les enfants viennent au monde dans de bonnes conditions. C'était l'affaire de tous : les mères, les pères, les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes avec ou sans enfant, tous étaient concerné-e-s. La majorité a refusé ! Peu encourageante la solidarité helvétique !

Trois mois après, les femmes repartent avec courage pour essayer d'obtenir une garantie de l'emploi pour celles qui sont enceintes lors de leur futur engagement au sein d'une entreprise ou déjà employées.



Peut-être commence-t-on à comprendre que la dénatalité dont souffre notre société peut avoir de fâcheuses conséquences pour notre avenir. Les enfants, c'est notre bon secours de demain, c'est la joie de tous. Offrons donc à celles qui le souhaitent les moyens d'assurer une maternité rayonnante où les aspects financiers sont écartés de leurs préoccupations. Chaque femme qui désire un enfant devrait avoir la garantie de son emploi et obtenir un congé convenable pour assumer sa tâche d'éducatrice.

Autre motif de réflexion, l'assurance sur la santé refusée tout aussi nettement. Espérait-on une diminution des cotisations ? C'est une augmentation qui est venue nous surprendre mais... sans le parapluie ! Il était pourtant important d'accepter : "les prestations pour soins médicaux et pharmaceutiques en cas de soins ambulatoires ou hospitaliers sans limite de durée". Aujourd'hui la durée reste de 720 jours. Les allègements des primes pour les familles avec enfants auraient été les bienvenus, ils se sont évanouis dans le refus.

Toutes les améliorations pour les patients, évanouies ! Mais il faut payer tout de même.

C'est la politique sociale de ce pays qui est malade et la devise: "Un pour tous, tous pour un", un vieux truc usé!

Réaction du Centre de Liaison face aux modifications de l'AVS

Commission fédérale pour les questions féminines

A l'att. de sa Présidente

Madame Lili Nabholz

Thunstrasse 20

3006 Berne

Le 30 mars 1988

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un vif intérêt que nous avons pris connaissance de la proposition de votre commission en vue de la 10ème révision de l'AVS.

Nous voudrions toutefois vous faire part de nos conclusions et attirer votre attention sur certains problèmes.

L'AVS, grand édifice social, repose sur des considérations qui sont actuellement dépassées en grand nombre.

A. (1) : Le versement par deux rentes individuelles pour couple est à introduire.

B. (2) : Le bonus pour tâche éducative est une juste attribution pour l'immense travail bénévole que la femme accomplit pour le bien de la société.

C. (4) : Les points 3, 4, 5, 6, 7 de la proposition fédérale paraissent être de bon aloi.

D.(II) : L'adaptation de l'âge de la retraite des femmes vers le haut est inacceptable, surtout si cette adaptation doit se justifier par les coûts.

La Commission fédérale doit revoir ce problème.

E.(III) : Nous soulignons que la retraite à la carte est un principe réjouissant. Toutefois, cette retraite à la carte volontaire ne devrait nullement être pénalisée par une réduction annuelle du montant de la rente de 6,8 %. Cette réduction réduirait assurément à néant le principe établi.

F. : Il faudra préciser bien haut que, pendant la période transitoire de douze ans au moins à partir de l'entrée en vigueur de la révision, les couples auront la possibilité de choisir entre les prestations de l'ancienne législation et celle du nouveau régime. Ceci car, l'être humain est de nature souvent égoïste et lors de votation il tient compte fréquemment de sa situation personnelle.

Certaines de l'intérêt que vous porterez à la présente, recevez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Aux représentants du Jura aux Chambres fédérales

Messieurs les Conseillers aux Etats,
Messieurs les Conseillers nationaux,

Le Centre de liaison des associations féminines jurassiennes a suivi avec attention les réactions des milieux intéressés et des partis politiques à l'issue de la présentation du projet de 10ème révision de l'AVS par le Conseil fédéral Flavio Cotti.

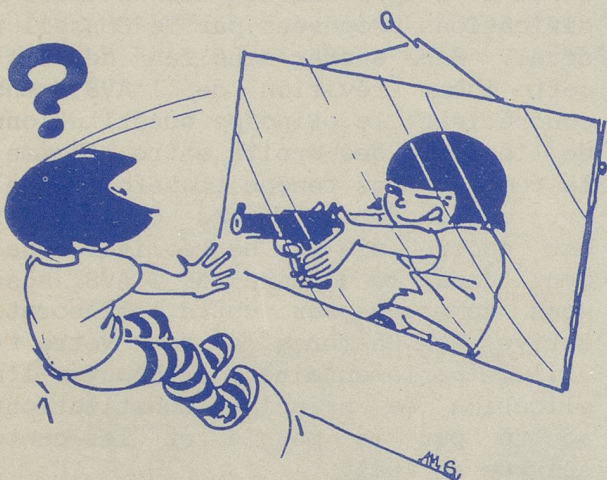
Nous avons eu l'occasion de relever que les milieux précités sont très prudents quant à l'appréciation des diverses modifications proposées par le Conseil fédéral. Sans entrer dans les détails de cette 10ème révision de l'AVS, censée concrétiser le principe constitutionnel de l'égalité des droits entre l'homme et la femme, nous tenons toutefois à relever que la démarche vers cette égalité est encore loin de se réaliser, également dans le domaine de l'AVS. Aussi, nous comptons sur votre collaboration active aux Chambres et dans votre travail de parlementaire pour appuyer l'application du principe constitutionnel adopté par le peuple et les cantons suisses en 1981.

Nous sommes convaincues que, si près de la moitié de la population féminine suisse exerce une activité lucrative à l'extérieur du foyer, à temps complet ou à temps partiel, l'introduction du système de la rente individualisée pour chacun des conjoints s'impose. Le système du splitting, proposé par ailleurs par divers organismes spécialisés en la matière, permet au mieux de tenir compte des revenus réalisés par chacun des époux, sans pour autant défavoriser les couples où seul l'un des conjoints exerce une activité à l'extérieur du foyer.

Par la présente intervention, nous sollicitons votre engagement en faveur des femmes jurassiennes que vous représentez au Parlement fédéral.

Veuillez croire, Messieurs les Conseillers aux Etats et Messieurs les Conseillers nationaux, à l'expression de notre parfaite considération.





Le jouet en question

Le 3 février dernier, le Centre de liaison des associations féminines jurassiennes a organisé sa première conférence. Les responsables avaient invité Mme Raymonde Caffari, enseignante à l'Ecole sociale de Lausanne, à s'exprimer sur le rôle du jouet dans notre société. Le nombre élevé de participantes a montré qu'une telle conférence sur un tel sujet répondait à une demande. Quelle est l'origine du jouet ? Existe-t-il de bons et de mauvais jouets ? Quelle doit être leur place ? Telles sont les questions posées auxquelles a répondu Mme Caffari. Depuis toujours, les enfants ont joué. Avec ce qui leur tombait sous la main : divers objets, des cailloux. Ils ont eu des jouets pour jouer en groupe ou seuls.

Aujourd'hui, les jouets envahissent le marché. Les enfants sont victimes du matraquage publicitaire. Ils peuvent se tromper dans leur choix : jouet traditionnel, éducatif, technique ?

Il est difficile de dire qu'un jouet est bon ou mauvais. S'il remplit son rôle (divertir, faire connaître et découvrir le monde, la matière, la vie sociale, aider à exprimer l'agressivité, l'angoisse, les frustrations, etc.), il est

bon. Les armes reproduites, les jouets donnant une idée caricaturale (poupée Barbie, par exemple) et paraissant contestables aux adultes ne sont pas forcément mauvais. Tout est relatif. Un bon jouet est un jouet avec lequel l'enfant joue. C'est son utilisation qui est importante.

Pour choisir un jouet, les critères les plus importants sont l'usage qu'en fera l'enfant et bien sûr l'âge de l'enfant. Un jouet sophistiqué, et par conséquent souvent coûteux, aura tendance à limiter la liberté de l'enfant. Finalement, l'utilisation du jouet doit mener au développement et au plaisir..., c'est-à-dire au jeu.

Commissions cantonales

Il vous est déjà arrivé d'entendre des phrases telles que "il n'y a pas de femmes qualifiées pour faire partie de commissions" ou "nous aurions voulu connaître l'opinion d'une femme sur ce sujet mais nous n'en avons pas trouvé...".

Nous souhaitons établir une liste par domaine d'intérêt et de connaissances, de femmes qui pourraient être proposées dans des commissions. Cela nous semble un moyen efficace de mettre un terme aux remarques citées plus haut.

Cette offre a déjà été faite par le BCF en décembre 1981 à toutes les associations représentées au sein de sa commission. Il nous apparaît qu'actuellement les femmes sont encore bien peu nombreuses à siéger dans les commissions.

C'est pourquoi, nous référant à cette démarche, le Centre de liaison propose à tous ses membres d'étudier la liste des domaines auxquels chacune pourrait s'intéresser, et, si tel est le cas, de s'y inscrire.

La liste des commissions est à votre disposition si vous le souhaitez; pour l'obtenir, adressez-vous à Madame Liliane Farine, Sommètres 13, 2726 Saignelégier.